

La Presse Industrielle

BUREAUX : 7, RUE GEOFFROY-MARIE-PARIS (9^e)
CHÈQUES POSTAUX : 3824 PARIS
ADRESSE TÉLÉGRAPH. : PARIBRU-PARIS

TELEPHONE (5 lignes)
Gutenberg 63-84
Louvre 41-03
Louvre 40-84
Central 19-20
Interurbain 313

ORGANE QUOTIDIEN de l'INDUSTRIE et du COMMERCE

Directeur: Et. BERNARD-PRÉCY
Rédacteur en Chef: Lucien ROMIER

ABONNEMENTS UN AN 6 Mois 3 Mois
Franco, Paris 45 fr. 25 fr. 14 fr.
Belgique, Luxembourg 60 fr. 33 fr. 18 fr.
Union postale 85 fr. 46 fr. 26 fr.

LES FAITS

Laissons les intelligences dans leur cadre social

Ce matin s'ouvrira, devant la Chambre des Députés, le débat sur les projets de réforme de l'enseignement secondaire. Bien entendu, ce débat ne sera qu'un nouvel épisode de la querelle politico-sentimentale sur les mérites de la culture classique, d'une part, et, d'autre part, sur l'égalité devant l'instruction. Il nous sera permis de marquer ici un aspect de la question de l'enseignement, qui présente de jour en jour un risque plus grand pour l'avenir très prochain de notre société française: nous voulons parler du déracinement des intelligences.

Il s'agit d'un fait apparent à tout le monde depuis longtemps: notre système d'enseignement s'inspire de principes qui aboutissent en pratique à enlever aux cadres élémentaires de la vie nationale ses meilleurs soutiens intellectuels et à faire, des demi-bourgeois malheureux ou stériles, que de magnifiques esprits, que de forces de rénovation ont été ainsi gaspillées!

Le danger de ce gaspillage est aujourd'hui si évident, il y a à une telle absurdité que nos instituteurs, même ceux qu'environnent les fumées du communisme, s'en émeuvent. L'un d'eux écrivait récemment: « Il faut que le peuple garde ses intelligences! » Dans ce souhait entrait sans doute une arrière-pensée politique, mais aussi une pensée très juste, je dirai même profonde.

Voilà un enfant qui, grâce aux combinaisons merveilleuses d'une saine hérédité, vient au jour avec les plus beaux dons de compréhension, de jugement et d'équilibre. C'est une bonne fortune pour le milieu où il est né et auquel il se trouve naturellement adapté. Ses dons devraient naturellement s'ennoblir, se développer et s'enrichir sur place, au grand bénéfice du milieu local ou professionnel, de l'équilibre social et de l'individu lui-même. Au lieu de cela, dès que vous apercevez une intelligence en déshérence, que ce soit au village ou au faubourg, vous commencez par lui enseigner le mépris ou le dégoût de son milieu, puis vous la transplantez dans un autre milieu, le milieu de la bourgeoisie arrivée et par conséquent hargneuse, où il lui faudra subir une longue acclimatation, souffrir atrociement et bien souvent perdre son honnêteté native pour arriver à se faire un sort à peu près supportable.

Vous appauvrissez ainsi systématiquement le milieu natif, vous martyrisiez l'individu et vous tendez à faire de la société un monument absurde, avec des veules ou des aigris au sommet, des arrivistes au plan intermédiaire et des imbéciles à la base. Cette absurdité et ce gaspillage peuvent se tolérer dans un pays à population croissante, parce que le drainage laisse toujours échapper assez d'intelligences qui restent dans les couches natives. Mais un tel système est le plus sûr facteur de décadence rapide chez un peuple à faible natalité et, par conséquent, à faible élite naturelle. Je dis bien: à faible élite, car il ne faut pas se dissimuler que l'intelligence française, en dépit des déclarations satisfaites de nos boulevardiers, ne brille plus dans le monde que par feux isolés et même intermittents.

Certains démocrates vieux jeu, sur cette question de l'intelligence, ont complètement faussé le bon sens du public. En vertu d'un paradoxe extravagant, qui repose sur le dogme dévoyé de l'égalité, il semble qu'il faille être devenu bourgeois, bourgeois gavé ou bourgeois miséreux, pour avoir le droit d'être considéré comme un homme supérieur ou même comme un homme intelligent. C'est une idée de modiste en mal d'enlèvement.

Il y a sans doute des hommes tout à fait remarquables dans ce qu'on appelle la bourgeoisie. Mais on nous permettra de penser que la proportion d'intelligence et de jugement sain est au moins égale, si non supérieure, parmi les non-bourgeois. Rendez donc à l'intelligence, où qu'elle se trouve, sa fierté et sa fécondité naturelles. Quant à l'accession aux couches sociales supérieures, que le plus souvent n'est pas une élévation, mais une transformation ou une déformation, laissez-la se faire spontanément, prêtez-lui une aide discrète, mais n'en faites pas un système de déclassement méthodique.

Des personnes rusées et timides, et je crois bien que parmi ces timides se trouvent quelques vieux démagogues, vous chuchoterez à l'oreille qu'enlever ses meilleurs sujets au peuple, c'est un bon moyen d'assurer l'ordre social. Non! L'intelligence n'est jamais à craindre.

Comme il avait raison celui qui disait: « Un tel me gêne, certes! Mais j'aime parce qu'il est intelligent et qu'il a quelque chose dans le ventre! » — R.

LA CHAMBRE

L'ordre du jour: Réforme de l'enseignement secondaire et loi militaire

La Chambre reprend aujourd'hui le cours de ses délibérations. Elle siègera matin et soir.

Ce matin et dans les matinées suivantes, elle discutera les interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire et se prononcera pour le maintien ou l'abrogation des programmes de 1902.

Les séances de l'après-midi seront prises, la plupart du temps, par la discussion de la loi militaire.

Cautra, favorable au principe de la propriété commerciale. Elle a adopté ensuite le rapport de M. Guibet sur le projet de loi relatif à l'interdiction des meublés.

LE SENAT

La Commission des Affaires Étrangères entend M. Poincaré.

La Commission sénatoriale des Affaires Étrangères s'est réunie sous la présidence de M. Gaston Doumergue, pour entendre le Président du Conseil.

M. Raymond Poincaré a répondu point par point avec documents à l'appui au questionnaire que M. Doumergue lui avait soumis au nom de la Commission, touchant nos relations avec l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, le Vatican et le Principauté de Monaco ainsi que notre situation en Syrie.

M. Poincaré a exprimé l'espoir que les négociations sur l'emprunt international continueront, bien que les résultats n'en soient pas à escompter prochainement.

En attendant les possibilités de paiements en or que cet emprunt seul pourra rendre assez abondants, il faut que l'industrie française s'habitue aux paiements en nature.

M. Poincaré a confirmé et précisé ce qu'il avait dit à la tribune de la Chambre au sujet des sanctions: quel que soit l'usage que l'on ait ou que l'on n'ait pas à en faire, toutes les études ont été préparées pour obtenir les sanctions les plus efficaces pour les Allemands et le Vatican et le Principauté de Monaco ainsi que notre situation en Syrie.

Le Président du Conseil a répondu aux nombreuses questions que des membres de la Commission ont posées sur la Petite Entente, et sur les accords passés entre les Etats de l'Europe centrale.

Il a demandé au Sénat de voter le plus tôt possible le projet touchant l'emprunt à consentir à l'étranger.

A ce sujet, il a demandé des renseignements qu'il possède et qu'il doit compléter sur les événements de Damas et d'Homs et sur l'état des esprits dans le monde musulman.

M. Doumergue a remercié le Président du Conseil de ses explications détaillées et documentées qu'il avait apportées à la Commission.

DANS LE PAYS

L'emprunt extérieur allemand et la Commission des Réparations.

Le Comité international des banquiers a repris hier ses travaux interrompus vendredi dernier. Il a reçu communication de la réponse faite par la Commission à la question posée par lui avant la suspension de ses réunions.

A ce sujet, le Comité des Banquiers, réuni officiellement, a répondu hier matin, dans les termes suivants:

En réponse à la question posée verbalement au nom du Comité de l'emprunt par son président, la Commission des Réparations a répondu au Comité qu'il n'y a pas de doute que l'emprunt allemand est à ce jour une question officielle et que, si elle a été prise en considération, elle a été prise en compte.

Le Comité des Banquiers a déclaré que le mandat du Comité se voit pas considéré comme contenant tout ce qui se rapporte à ce qui a été dit et que, en conséquence, le Comité ne peut être considéré comme ayant accepté l'adoption de ce mandat.

Le Comité des Banquiers, après avoir reçu l'ordre de réponse, décide de se réunir à nouveau aujourd'hui, à 3 h. 30, pour étudier la situation créée par cette réponse.

A la Conférence des Ambassadeurs

La Conférence des ambassadeurs, réunie hier matin, a arrêté les dernières instructions qui seront envoyées à la Commission interalliée en Haute-Silésie en vue de l'évacuation par les troupes franco-anglo-américaines de la zone du désarmement.

Le roi Alphonse XIII a pris part, à Barcelone, au banquet de la Coopérative Militaire offert en son honneur et y a prononcé un discours qui a produit une grosse sensation.

L'armée espagnole, à la fin de son séjour en France, a été envoyée en Espagne par le chemin de fer, ce qui a permis de lui faire subir une discipline sans précédent.

Le Congrès de la Formation Commerciale A MARSEILLE

Marseille, 7 juin. Le Congrès de la Formation Commerciale s'est ouvert ce matin dans le local de la Société de Défense du Commerce et de l'Industrie.

La séance d'ouverture était présidée par M. Dron, sénateur du Nord, président de l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique. Deux cents congressistes ont assisté, venus de tous les points de la France et quelques-uns de Belgique.

Le discours d'inauguration a été prononcé par M. Dron, qui a immédiatement été la parole au rapporteur général, M. Gabriel Faure.

L'après-midi a été consacrée à l'examen d'un certain nombre de rapports. M. Mathiet a traité la question des stages commerciaux à l'étranger. Son rapport, très riche d'idées, comprend comme points de vue: l'expansion française, le recrutement des stagiaires, les mesures à prendre pour rendre leur expatriation fructueuse dans leur intérêt propre comme dans l'intérêt du pays.

M. Chambonand, de Paris, a rapporté sur l'organisation générale des services dans l'entreprise commerciale; M. Maurice, de Paris, sur la vente et la publicité; M. Busser et Ridaud, de Marseille, sur la formation des comptables et des experts comptables; M. Merliani, de Marseille, sur l'enseignement commercial élémentaire et moyen; M. Pouchette et Charlot, sur l'ingénieur commercial.

Les travaux du Congrès se poursuivront demain. — (Jeun. Ind.)



Tout est gigantesque à la nouvelle supercentrale de Gennevilliers, qui doit prochainement fournir à la Ville de Paris l'énergie électrique dont elle a besoin pour la lumière et la force motrice. Se représente-t-on, par exemple, ce que peuvent être des robinets vannes à eau, montés sur une canalisation de 1 m. 10 de diamètre? La manœuvre de ces robinets placés sur les condenseurs a dû être assurée au moyen de pistons hydrauliques et la hauteur totale des vannes ainsi équipées est de 6 m. 50. Ces vannes montées ont été construites par la SOCIÉTÉ RATEAU, qui compte, au nombre de ses spécialités, la robinetterie depuis les plus petites dimensions jusqu'aux plus grandes.

La Semaine de la Monnaie

LA SÉANCE D'HIER MATIN

La seconde séance de la Semaine de la Monnaie a eu lieu hier matin à dix heures, sous la présidence de M. Fougère, président de la Fédération des Associations régionales. Au bureau avaient également pris place, M. François-Marcel, sénateur, ancien Ministre des Finances, et M. Eugène Mathon, président du Syndicat des Fabricants de Tissus de Roubaix-Tourcoing, ainsi que MM. Chaguillat et Arthuis.

M. François-Marcel, avant de donner la parole à M. Fougère pour la lecture de son rapport, demanda à quelqu'un avait à présenter des observations sur les travaux de la veille.

M. Gavelle prit la parole pour faire remarquer que l'inflation fiduciaire n'est pas le seul facteur de la hausse des prix puisque ceux-ci ont pu baisser sans que l'inflation ait encore marqué de régression. M. Henri Javal fit ensuite un très remarquable exposé des inconvénients que présente l'inflation fiduciaire pour le gouvernement qui en use pour financer ses dépenses.

M. Javal fit ensuite donner à M. Mathon qui lut un rapport où il expose de façon lumineuse les troubles sociaux résultant de l'inflation. Des hausses exagérées et sans raison résultent de l'abondance des billets mis en circulation. Les salaires augmentent, mais le prix de la vie augmente plus vite.

M. Mathon déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

M. Fougère déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir. Il déclara que la situation est encore plus grave que celle que nous venons de voir.

LA CRISE CHARBONNIÈRE

L'entrevue de Douai entre patrons et ouvriers mineurs a mis en évidence leur désaccord

(De notre agence du Nord)

Lille, 7 juin. La réunion des Commissions ouvrière et patronale des mines, répondant à une invitation qui leur avait été adressée par M. Mercier, président de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, s'est tenue, à Douai, aujourd'hui, à 14 heures. La délégation ouvrière était composée de MM. Maës, député; Quintin, Rossy et Maisy, délégués mineurs, et la délégation patronale de MM. Lemay, directeur général des Mines d'Aniche; Laurent, directeur général des Mines de Marles; Barthélemy, directeur général des Mines de Valenciennes, et Champy, directeur général des Mines d'Anzin.

L'entrevue a duré trois heures, bien que les délégués ouvriers aient fait ressortir qu'ils venaient pour entendre seulement et rapporter à leurs mandants la communication que leur avait annoncée M. Mercier.

A l'issue de l'entrevue, la délégation patronale a rédigé la note suivante:

« La délégation patronale a exposé à la délégation ouvrière les difficultés toujours croissantes que rencontrent les mines dans l'économie de la production, certaines régions de France étant complètement fermées par la concurrence étrangère. Une aggravation du chômage est certaine si l'on n'arrive pas à améliorer la situation.

« Les divers moyens d'obtenir cette amélioration ont été étudiés. Pour ce qui concerne les tarifs de transports, la délégation patronale rappelle à la délégation ouvrière que la démarche faite auprès des pouvoirs publics pour faire abroger les modifications aux tarifs de transport des charbons n'est pas encore donnée de résultats. Cette première solution, même si elle aboutissait, étant loin d'être suffisante à elle seule pour assainir la situation, la délégation patronale expose qu'il est absolument nécessaire d'arriver à produire à meilleur marché pour reprendre les débouchés enlevés par les étrangers. Il paraît inévitable qu'à l'expiration du délai de préavis de trois mois, une baisse des salaires soit envisagée.

« La délégation patronale estime qu'on pourrait atténuer la baisse des salaires en obtenant une amélioration du rendement des ouvriers par l'augmentation de la durée effective du travail.

« La délégation ouvrière déclare qu'elle n'est pas réunie pour discuter ces questions.

« De l'entrevue que nous avons faite, il résulte que les mineurs n'acceptent aucune diminution de salaire.

« Ils ont également manifesté leur volonté d'admettre aucune dérogation à la loi de huit heures.

« Nous avons accepté antérieurement, nous a dit un délégué mineur, une diminution de salaires et montré ainsi quel esprit nous animait. Or les salaires actuels ne correspondent pas au prix de la vie.

« Nous assistons à un exode d'ouvriers singulièrement significatif et qui doit donner à réfléchir. Le mineur cherche la mine; la plupart des compagnies en font la pénible constatation. Les arguments des compagnies font état de la concurrence et des stocks. Or nous savons que toutes les contraventions faites à l'occasion du nouveau Code de la route soient abandonnées.

« Le Ministre a répondu que la Fédération se soit intéressée à la Commission du Code de la route et qu'il était d'accord avec la délégation pour demander au Ministre de la Justice l'abandon des poursuites faites à ce jour.

LA SITUATION des grandes industries dauphinoises

M. Georges Charpenay, président de la Chambre de Commerce de Grenoble, nous l'expose dans son ensemble

Après avoir donné ample moisure à ceux qui, ayant fait dans ces dernières années de la tâche ingrate de sa mise en œuvre, notre province, entrainée à l'effort quotidien et favorisée par la multiplicité de ses ressources, a pu traverser sans défaillance, sans trop de souffrances, sans faiblesse, sans épuisement, la crise effroyable qui sévit depuis deux ans. Nos industries se sont repliées sur elles-mêmes; elles se sont adaptées à la situation générale, ont mis à leur service une sourdine, ont prudemment freiné et réduit leurs frais généraux; mettant ainsi leurs moyens de production en harmonie avec les besoins atténués du moment, elles ont pris une position expectante qui leur permettrait, si elles le voulaient, d'attendre et d'arrêter l'amélioration des conditions économiques, sans le retour à l'équilibre des profits et des charges, par la diminution du coût de la vie, qui conditionnerait la diminution des salaires, est elle-même, en une réciproque d'issue difficile, conditionnée par cette dernière.

Cette situation d'attente, nos industries régionales l'ont adoptée avec sérénité et courage et ce sont précisément ces caractéristiques morales qui font et feront leur force et qui leur permettront, le moment venu, de repartir librement et de regagner au plus tôt le temps perdu.

— Je suis heureux de vous entendre ainsi me donner de bonnes nouvelles, dis-je à mon interlocuteur, et puisque, banquier, vous me parlez de difficultés financières, c'est que vraiment la situation est tout à fait satisfaisante à Grenoble.

M. Charpenay sourit malicieusement en voyant sur quel terrain dangereux je veux le mener, puis il répliqua aussitôt:

« Eh! bien, la situation financière correspond exactement à celle que je viens de vous décrire: honnête, solide et saine.

« Nous demandons seulement deux choses: de la patience et de la confiance, c'est-à-dire du temps et des concours. Avec cela je réponds de la situation.

L'état des principales industries régionales

« N'avez-vous pas, cependant, des industries qui souffrent plus particulièrement que d'autres? »

— Si Je ne saurais vous dissimuler que, par suite de la concurrence étrangère qui se manifeste dans des conditions incroyables puisque les droits de douane d'avant-guerre n'ont pas fait l'objet de la compensation nécessaire, l'industrie de la papeterie rencontre à l'heure actuelle de graves difficultés. Il n'y a qu'un moyen de lui venir en aide, c'est d'obtenir l'application du coefficient 3 sur les papiers d'équation. Mais d'autres plus qualifiés que moi vous

pourront résister à l'orage.

« La crise économique, chez nous, me dit en déduisant M. Charpenay, a été peut-être plus sensible que dans certaines régions parce que notre essor économique ne remonte pas à de très lointains antécédents et que, par suite de circonstances exceptionnelles, nos industries ont grandi trop vite. Mais la très grande majorité de nos entreprises sont saines; elles n'ont pas été construites sur le sable, mais sur un roc; c'est vous dire qu'elles ont pu et qu'elles pourront résister à l'orage.

« Après une allusion de M. Israël, président de la Bourse de Commerce de Strasbourg, MM. Le Trocquer, Ministre des Travaux Publics, et Guignard, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi.

La parole fut donnée à M. de Lavergne pour la lecture de son très intéressant rapport sur l'instabilité des prix et la stabilité commerciale. L'auteur y montra que ce sont moins les commerçants professionnels que les nouveaux venus dans le commerce, intermédiaires de tout acabit qui nient pas le fait, lorsque les conditions du commerce deviennent anormales, à s'enfranchir des règles d'honnêteté pour réaliser des gains désordonnés.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance de l'après-midi était présidée par M. François-Marcel, sénateur, ancien ministre, qui avait à ses côtés M. Mathon, président du Syndicat des Fabricants de Tissus de Roubaix-Tourcoing; M. Yves Guyot, ancien Ministre; M. de Lavergne, secrétaire général de la Production Française; MM. Arthuis, secrétaire général adjoint de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, et Bertrand, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi.

La parole fut donnée à M. de Lavergne pour la lecture de son très intéressant rapport sur l'instabilité des prix et la stabilité commerciale. L'auteur y montra que ce sont moins les commerçants professionnels que les nouveaux venus dans le commerce, intermédiaires de tout acabit qui nient pas le fait, lorsque les conditions du commerce deviennent anormales, à s'enfranchir des règles d'honnêteté pour réaliser des gains désordonnés.

« L'instabilité des prix, dit-il, dans ses conclusions, dont l'une des causes est l'instabilité monétaire, en modifiant complètement les conditions normales du commerce a favorisé la spéculation, l'agio et l'accaparement. Elle a incité des intermédiaires occasionnels, sans passé, sans surface et parfois sans moralité, à s'immiscer dans les opérations commerciales.

« Elle a soumis tous les commerçants à des tentations malsaines. Les mesures administratives, telles que la taxation ou la constatation officielle des prix, ont été impuissantes à réprimer les abus.

« Comme M. Mathon, M. de Lavergne demanda la suppression définitive de la loi sur le règlement transactionnel lorsque celui-ci viendra à expiration en 1923.



M. G. CHARPENAY, Président de la Chambre de Commerce de Grenoble

La Fédération Française des Syndicats de Négociants en Grains et Graines de Semences a tenu hier son Assemblée générale

La Fédération Française des Syndicats de Négociants en Grains et Graines de Semences a tenu hier son Assemblée générale.

La Fédération Française des Syndicats de Négociants en Grains et Graines de Semences a tenu hier son Assemblée générale.

La Fédération Française des Syndicats de Négociants en Grains et Graines de Semences a tenu hier son Assemblée générale.

La Fédération Française des Syndicats de Négociants en Grains et Graines de Semences a tenu hier son Assemblée générale.

La Fédération Française des Syndicats de Négociants en Grains et Graines de Semences a tenu hier son Assemblée générale.

